



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Lycée GourdouLeseurre
50-56 bld de Champigny
94210 ST-MAUR-DES-FOSSES**

S. GOUDET

D.D.F.P.T.

Tél : 01 48 83 33 32

Mél : ce.0940140s@ac-creteil.fr

50-56 Bd de Champigny
94210 St-Maur-des-Fossés
www.lyceegourdouleseurre.com

Saint-Maur, le jeudi 6 mai 2021

Objet : Versement de la taxe d'apprentissage 2021

Madame, Monsieur,

Votre entreprise va prochainement décider de l'affectation de sa taxe d'apprentissage et comme l'année dernière, vous avez la possibilité de verser cette taxe à l'établissement de votre choix au titre des 13 % des dépenses libératoires effectuées par l'employeur (ancien hors quota).

Le lycée des métiers Gourdou Leseurre est habilité à percevoir cette taxe et c'est pourquoi nous vous sollicitons aujourd'hui.

Soucieux de former au mieux vos collaborateurs de demain, nous avons besoin de faire des investissements réguliers en équipements, en nouveaux logiciels, en matériels informatiques et, pour les financer, la taxe d'apprentissage est une ressource primordiale.

Nous avons besoin de votre aide pour poursuivre la modernisation initiée cette année de nos plateaux techniques vers une gestion connectées des différents systèmes et installations, ce qui nécessite des moyens financiers non négligeables.

Consciente que nous ne serons pas le seul établissement à vous solliciter, nous nous tenons à votre disposition si vous souhaitez de plus amples renseignements sur nos formations et nos projets.

Vous trouverez ci-joint la plaquette générale du lycée et les informations nécessaires au versement de la taxe d'apprentissage à notre établissement.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette demande et nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

La Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques

Sandrine GOUDET
goudet.ddfpt@gmail.com